

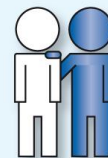
# Guide pratique du service mobile d'accompagnateurs des Papillons Blancs de Paris – APEI 75

1



## SERVICE CHRYSALIDE

Bénévolat  
Accompagnement  
Aide aux familles



Service proposé aux parents, amis, bénévoles  
et professionnels, proches des personnes  
handicapées mentales

Afin de faire la distinction entre  
l'accompagnement des familles qui est réalisé par les sections d'arrondissements  
et les accompagnements réalisés par les accompagnateurs,  
le service d'accompagnement a été volontairement renommé  
*service mobile d'accompagnateurs.*

### Sommaire

Article I.	En quoi consiste le service mobile d'accompagnateurs ?	p. 2
Article II.	Comment fonctionne le service mobile d'accompagnateurs ?	p. 3
Article III.	Comment faire une demande ?	p. 4
Annexes	Annexe 1 : Témoignages	p. 5
	Annexe 2 : Charte des bénévoles	p. 7
	Annexe 3 : Comment se comporter avec une personne déficiente intellectuelle ?	p. 8
	Annexe 4 : La carte accessibilité	p. 9
	Annexe 5 : Fonctionnement de l'association	p. 10



## Article I. En quoi consiste le service mobile d'accompagnateurs ?

Le service mobile d'accompagnateurs est réservé aux familles adhérentes des Papillons Blancs de Paris, lorsque la personne en situation de handicap n'est pas suffisamment autonome, pour réaliser seule, le trajet demandé. Chaque intervention est réalisée par un accompagnateur bénévole.

Il s'agit de l'accompagnement individuel d'un enfant, adolescent et/ou adulte handicapé mental dans ses différents trajets (école-domicile, séances d'orthophonie, promenade,...).

L'accompagnateur a la responsabilité de la personne accompagnée dès le moment où celle-ci lui est confiée (point de départ) jusqu'au moment où, à son tour, il la confie à une tierce personne (point d'arrivée).

2



L'Association ne dispose pas de véhicule. Les moyens de transport utilisés dépendent des habitudes et des facultés d'adaptation de chaque personne accompagnée.

Les accompagnateurs empruntent :

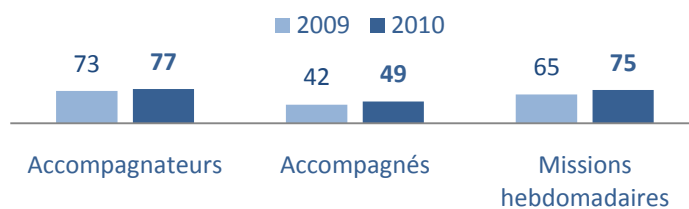
- les réseaux de transport en commun (la famille doit fournir à l'accompagné et son accompagnant les titres de transport nécessaires) ;
- ou un véhicule (taxi, Paris Accompagnement Mobilité, Véhicule Sanitaire Léger, ...) commandé et réglé par la famille.

L'utilisation du service CHRYSALIDE requiert pour les familles, l'adhésion annuelle aux Papillons Blancs de Paris qui inclut l'assurance de l'accompagné et de l'accompagnant.

Bien connaître l'adhérent, son environnement social, son mode de vie, permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun.






## Article II. Comment fonctionne le service mobile d'accompagnateurs ?



Les sollicitations et les disponibilités des bénévoles sont coordonnées par le service CHRYSALIDE.

3

### 1) Les obligations de chacun

-  **L'accompagnateur** doit respecter les horaires d'intervention et ne peut modifier son planning même avec l'accord de la famille sans que le service CHRYSALIDE n'en soit averti.  
Le récapitulatif de la mission comporte les coordonnées des différents interlocuteurs. Il est donc impératif pour l'accompagnateur de s'en munir pendant les interventions.
-  **L'accompagné et/ou son entourage** doit également respecter les horaires de l'intervention et ne doit pas demander au bénévole de déborder sur l'horaire de fin d'intervention sans l'accord du service CHRYSALIDE.  
La *carte accessibilité* sert à l'accompagné pendant ses trajets. La famille doit en faire la demande auprès de sa section d'arrondissement (voir Annexe 4, p. 9).
-  **Les modifications d'horaires et/ou les nouvelles missions demandées seront discutées avec le service CHRYSALIDE afin de planifier l'ensemble des interventions.**  
**Merci de signaler dans les meilleurs délais tout changement de situation, tout problème éventuel ou absence prévisible auprès du service CHRYSALIDE à Bérangère GRISONI :**
  - par courrier : Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75 - 85 rue La Fayette - 75009 Paris ;
  - par mail : [bgrisoni@apei75.org](mailto:bgrisoni@apei75.org) ;
  - ou en téléphonant au : **01 42 80 43 42** (ligne directe & répondeur).

### 2) Des accompagnateurs bénévoles formés et compétents

L'accompagnateur est une personne majeure, autonome, mature, portée vers l'autre et qui s'est engagée bénévolement au sein du service mobile. C'est aussi une personne ouverte à ce que l'autre, dans ses différences, peut lui apporter.

#### **Mise en place d'un groupe de parole**

Ce groupe d'échanges et de pratiques, animé par un psychologue de formation, est un espace de parole destiné aux accompagnateurs dans le cadre des accompagnements réalisés. Les rendez-vous mensuels ont lieu au siège pendant 2 heures. Enfin, pour ceux qui ne peuvent pas toujours s'inscrire, ou encore en cas de difficultés ne pouvant attendre la date du groupe de parole, un rendez-vous téléphonique avec l'animateur du groupe est proposé.

#### **Le « parrainage » entre accompagnateurs permet :**

- au bénévole sortant de ne pas casser brutalement ce lien privilégié qui s'est tissé au cours des accompagnements ;
- au nouveau bénévole de bénéficier de ce partage d'expérience apporté par son parrain ;
- à la personne accompagnée et son entourage d'être rassurés sur ce passage de relais.

#### **Une offre de formation proposée annuellement aux bénévoles**

L'intégration du bénévole combine : transmission du savoir, accompagnement par les pairs et stages de formation. La qualité et la clarté du fonctionnement faciliteront cette interaction.



## Article III. Comment faire une demande ?

1) Chaque nouvelle demande d'accompagnement fait l'objet d'une étude particulière qui nécessite du temps, car il faut :

 **Travailler avec la famille au descriptif précis de la mission demandée.**

Soyez le plus précis possible dans la description de vos besoins : déplacements prévus, pour quand, où, aller et retour... N'oubliez pas de préciser la nature du handicap et/ou les particularités à prendre en compte.

 **Mettre en relation la famille demandeuse avec sa section d'arrondissement.**

La section rencontrera la personne à accompagner puis indiquera au service CHRYSALIDE si la demande de la famille est du ressort ou non d'un accompagnateur bénévole.

2) Si la demande est du ressort d'un accompagnateur bénévole, il faudra alors distinguer deux types d'interventions possibles :

 **Une intervention régulière, pour laquelle il reste à :**

- Rechercher un accompagnateur.  
Cette étape peut parfois demander plusieurs semaines si aucun des accompagnateurs actifs n'est disponible pour l'intervention demandée. Il faudra alors le temps nécessaire au service CHRYSALIDE pour recruter un nouveau bénévole. Vous serez tenu informé de l'évolution de ce processus.
- Organiser une première rencontre avec la famille, l'accompagnateur pressenti et la personne à accompagner.
- Tirer les enseignements de cette première rencontre.
- Organiser les modalités nécessaires aux premiers accompagnements.

 **Une intervention ponctuelle réservée uniquement aux familles ayant déjà bénéficié du service mobile d'accompagnateurs.**

Les accompagnateurs « SOS », tous expérimentés, sont sollicités pour ces missions. Il n'y a pas de rencontre préalablement programmée mais une mise en relation téléphonique entre la famille et l'accompagnateur est impérative avant chaque mission.

3) Si la demande n'est pas du ressort d'un accompagnateur bénévole, des mises en relation avec des enseignes professionnelles d'aide à la personne, adaptées aux personnes handicapées, pourront être proposées.



### Annexe 1 : Témoignages

-  **Pauline, 21 ans, trisomique ; bénéficie du service mobile depuis octobre 2010 pour une intervention régulière**

« Je suis le papa de Pauline et je n'ai pas eu l'occasion de vous avoir directement au téléphone.

Je tenais simplement à vous remercier vivement pour le travail que vous faites et de l'opportunité que vous et votre association donnez à notre deuxième fille Pauline de participer à son activité de théâtre en y étant accompagnée toutes les semaines. Nous sommes bien évidemment aussi très reconnaissants, à Marion son accompagnatrice, de le faire si gentiment et spontanément.

Ce message n'a pour but que de vous dire notre sincère gratitude et saluer une initiative si pertinente de L'APEI ! »

-  **Eric, 23 ans, déficient intellectuel et hémiplégique ; vient de déménager en Auvergne après avoir bénéficié du service mobile pendant 11 ans pour des interventions ponctuelles**

« Je tiens à remercier vivement le service CHRYSALIDE, et tous les bénévoles que j'ai rencontrés pour Eric, tous différents, chacun a apporté sa connaissance.

Un enrichissement total : il a toujours su apprécier ses sorties et ses contacts qui étaient merveilleux pour lui. C'était un grand bonheur pour lui, un soutien pour moi, sa maman, qui a une grande reconnaissance aujourd'hui. C'est aussi un lien d'amitié qui s'est tissé avec un bénévole, quelle chaleur humaine ! »

-  **Liliane, 75 ans, part vivre dans les Landes après avoir été accompagnatrice pendant 11 ans pour des interventions régulières.**

« Cela fait 10 ans que j'accompagne Jérémie, ça va être dur d'arrêter... j'ai des photos de lui que j'emmène avec moi.

J'ai également accompagné deux petites filles, on correspond toujours, je garde leurs dessins précieusement.

Peut-être que j'ai apporté quelque chose, ils ont également beaucoup apporté ... de l'amour surtout ! Cela m'a beaucoup aidé à sortir de mon veuvage.

Si vous n'avez pas de cœur, pas de patience et peur du regard des autres, il ne faut pas le faire. »



*Judi, 16h, rue d'Alésia. Je retrouve Marilu, l'accompagnatrice de Raphaël, qui vient le chercher à son groupe thérapeutique scolaire. Objectif : accompagner Raphaël jusqu'au bureau de son papa, adhérent de la section du 5/13/14.*



**Marilu**

Nationalité : franco-mexicaine  
Profession : orthophoniste  
Bénévole depuis : 1 an  
Mission : accompagner Raphaël jusqu'au bureau de son papa  
Sa méthode : le bus  
Son atout : les autocollants

**Raphaël**

9 ans  
Signe particulier : une tendance à faire la grimace devant un objectif  
Aime : les autocollants offerts par Marilu et les courants d'air !  
N'aime pas : le métro et les chiens

**Comment avez-vous connu notre association ?**

« Je l'ai connue lors des journées portes ouvertes de la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement. C'était l'occasion de découvrir les différentes associations du quartier. Intéressée par l'association des PAPILLONS BLANCS DE PARIS, j'ai pris contact avec eux et ils m'ont parlé du service Chrysalide. Lors d'un entretien, j'ai expliqué que je n'étais pas en permanence à Paris mais que j'avais du temps pour prêter soutien et accompagner bénévolement.

**Est-ce votre 1<sup>re</sup> expérience en tant que bénévole ?**

J'ai vécu dans différents pays en Afrique et en Amérique Latine et là-bas j'ai eu l'occasion d'aider bénévolement, surtout dans le monde du handicap.

**C'est un monde familier pour vous ?**

Oui, depuis ma formation en orthophonie, j'ai travaillé d'abord avec des enfants sourds, puis je suis venue faire des stages à Paris dans différents hôpitaux. Je suis partie dans d'autres pays et à chaque fois, je cherchais des associations, des groupes où l'on pouvait donner de l'aide et spécialement dans le domaine du handicap.



**Depuis combien de temps connaissez-vous Raphaël ?**

Un an tout juste. Je l'accompagne une fois par semaine, je viens le chercher ici au groupe thérapeutique scolaire, on prend l'autobus et ensuite on va au bureau de son père.

**Avez-vous eu un peu d'appréhension la 1<sup>re</sup> fois ?**

Oui, bien sûr. Quand vous savez que l'enfant a un handicap, la 1<sup>re</sup> approche est importante et on a parfois quelques surprises ! Par exemple, la 1<sup>re</sup> fois avec Raphaël, je pensais prendre le métro et tout de suite il m'a dit « Non, non, non ! » J'ai compris qu'il avait très peur du métro, de la foule. Et donc c'est lui-même qui m'a indiqué qu'il voulait prendre l'autobus. Je lui ai dit « Tu vas être mon guide, je vais te suivre ! » et tout s'est très bien passé !

**Avez-vous senti une évolution chez Raphaël depuis un an ?**

Oui, une ouverture, il communique davantage et il a toujours des petits gestes sympathiques. Parfois, mon mari m'accompagne, Raphaël est très attaché à la figure du père, et quand mon mari ne peut pas venir, il fait un peu la tête au début mais il comprend que ce n'est pas toujours possible !

**Qu'est-ce que cela vous apporte de faire ce travail de bénévole ?**

Une grande satisfaction, celle de savoir que je peux aider et, en même temps, ça me permet de faire connais-

sance avec le milieu français et parisien. A travers Les PAPILLONS BLANCS DE PARIS j'ai appris beaucoup de choses, depuis un an, sur le monde du handicap. Je suis vraiment très contente de faire ça ! Je souhaite pouvoir continuer à apporter mon aide, même si je ne suis pas toujours à Paris, mais quand je serai là... avec plaisir ! »

**Jean-Michel, papa de Raphaël, adhérent auprès de la section 5-13-14, comment avez-vous connu l'association ?**

Le professeur référent de l'hôpital m'a indiqué les coordonnées de l'association. J'ai donc pris contact et Mme Grisoni m'a guidé. C'est la 2<sup>e</sup> année que je fais appel au service Chrysalide.

**A quelle fréquence avez-vous besoin d'un accompagnateur ?**

En général, 3 à 4 fois par semaine, surtout pour aller le chercher à l'école qui termine à 16h30. Mes horaires de travail ne me permettent pas d'être là à temps, donc l'un des accompagnateurs me l'amène au bureau et après c'est son frère, qui a 16 ans, qui le raccompagne ou alors il reste avec moi.

**Qu'est-ce que cela vous apporte, à vous et à Raphaël ?**

Pour Raphaël, il rencontre des gens, de tous âges, des étudiants aux personnes âgées, il est intéressé et ça l'éveille énormément. Pour moi, ça me permet de ne pas me faire de souci, je sais que quelqu'un va venir. Parfois, même en payant des personnes, on n'a pas la garantie de la présence, alors que là, ce sont des gens bénévoles qui tiennent leurs engagements et avec qui tout se passe bien. Je tiens vraiment à remercier de tout cœur l'association et surtout les bénévoles qui font un super travail ! »

*Et voilà, mission accomplie ! Raphaël, fier de ses nouveaux autocollants, a retrouvé son papa, et son frère viendra le chercher pour le ramener à la maison. Je laisse Marilu rentrer chez elle, un sourire au coin des lèvres, avec le sentiment d'avoir allié l'utile à l'agréable et se demandant déjà quels autocollants manquent à la collection de Raphaël... même dans l'aventure !*

Alexia LEMOINE










## Annexe 2 : Charte des bénévoles\*










*L'engagement de bénévolat au sein des Papillons Blancs de Paris n'est ni une prestation professionnelle, ni une occupation pour personne en recherche d'activité. Il s'agit d'une relation fondée sur une confiance réciproque entre le bénévole, l'association et la famille pour le service des personnes déficientes intellectuelles.*

7

### L'association

-  Accueille et considère le bénévole comme un collaborateur à part entière.
-  Informe le bénévole sur l'ensemble de l'action de l'association ainsi que l'objet de la mission et favorise la connaissance du mouvement associatif des Papillons Blancs de Paris.
-  Lui confie une activité qui lui convienne en fonction de ses compétences, de ses disponibilités et de sa motivation et l'aide à s'insérer dans une équipe.
-  Donne au bénévole les moyens d'accomplir sa mission par des formations appropriées.
-  Assure son information et son accompagnement par un responsable compétent.
-  Produit les documents nécessaires à la déduction fiscale sur les frais engagés.
-  Garantit la couverture d'une assurance responsabilité civile, dommage corporel et bien, dans le cadre de son action bénévole.




### Le bénévole

-  Accomplit sa mission dans le cadre des principes fondamentaux des statuts des Papillons Blancs de Paris et ceux de l'Unapei à laquelle l'Association est affiliée.
-  S'engage librement.
-  A, avec la personne déficiente intellectuelle, le même type de relation qu'avec toute autre personne.
-  Communique avec l'Association et les autres bénévoles de façon à éviter toutes actions isolées.
-  N'affirme pas sans être certain de ce qu'il avance. En cas de doute ou d'ignorance le bénévole se renseignera auprès des sources d'information existant au sein de l'Association. Il assistera autant que faire se peut aux réunions organisées par l'Association et se tiendra au courant de l'évolution du domaine du handicap mental.
-  Avise, dans un délai de préavis raisonnable, l'Association lorsque il ne peut continuer sa mission, afin que celle-ci puisse rechercher le meilleur moyen de pallier les conséquences de son départ.
-  Garde le secret absolu sur tout ce dont il a eu connaissance au cours de sa mission aussi bien pendant celle-ci qu'après sa cessation.

### La famille

La famille peut trouver dans l'Association une aide dans le champ du handicap.

Celle qui bénéficie du service mobile d'accompagnateurs :

-  Respecte l'action du bénévole.
-  Sait écouter et reconnaître le rôle du bénévole dans l'accomplissement de ses missions.
-  Sait être disponible pour le bénévole du service mobile d'accompagnateurs.

*L'association « Les Papillons Blancs de Paris » tient à exprimer sa vive reconnaissance aux bénévoles, sans l'aide desquels l'association ne pourrait exister et se développer.*

Charte adoptée par le Conseil d'Administration du 23 juin 2010

\* Cette charte est destinée à tous les bénévoles (action familiale, animateurs, accompagnateurs, administrateurs, etc.).



Annexe 3 :  
« Comment se comporter avec une personne déficiente intellectuelle » ?

**ACCESSIBILITE ET HANDICAP MENTAL**  
« S comme symbole, 3A  
comme **Accueil, Accessibilité, Accompagnement** »  
Voici ce symbole : S3A



## Ce qu'il faut savoir...

- « Aide-moi à me concentrer ».
- « J'ai besoin de savoir ce qui vient après. Donne-moi une ambiance structurée, dis-moi à l'avance s'il y aura du changement ».
- « Attends, je suis en train de penser. Laisse-moi aller à mon propre rythme. Si tu me fais me dépêcher ça me perturbe ».
- « Je ne sais pas le faire, je ne peux pas le faire. Aide-moi à résoudre les problèmes ».
- « J'ai besoin de savoir maintenant. Donne-moi l'information immédiate sur la façon de faire ».
- « Donne-moi des instructions une par une et demande-moi de te les répéter ».
- « Ne me dis pas « je te l'ai déjà dit ». Dis-le-moi avec d'autres mots.
- « Félicite-moi pour mes progrès ».
- « Ne crie pas. Sois patient ».

*D'après un texte inspiré de la traduction du Northwest Reading Clinic USA R.E. Harris  
de la **Déclaration des droits de l'Enfant avec Dys Thada**,  
traduit par Marilu CAHUZAC, orthophoniste de formation initiale et bénévole aux Papillons Blancs de Paris - APEI 75.*



## Annexe 4 : La carte accessibilité Un pas supplémentaire vers l'autonomie en sécurité



**Objectifs : permettre à la personne handicapée de se signaler en tant que telle et de fournir à son interlocuteur toutes informations utiles pour venir à son aide ou lui apporter le service convenu.**

 <b>CARTE ACCESSIBILITE</b> personne en situation de handicap mental <b>Jean DUPOND</b> Porteur de documents médicaux      année de naissance : 1989 délivrée par : <b>Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75</b> 85 rue La Fayette 75009 Paris  <b>année 2011</b> Voir informations personnelles au verso <small>Association parisienne de parents et amis de personnes handicapées mentales</small>	<b>Photo</b>	Tél : 08 40 37 31 50 07 79 86 90 91 09 42 34 82 89 08 47 97 80 62  Foyer du Paradis 127 rue du PARADIS 75021 PARIS  N° SS : 3890475121999 <b>Majeur protégé</b>  adhérent : 9898-21	
---	--------------	---	--

 **Madame ALTAYRAC, quelle est pour vous l'utilité de cette carte ?**

« Il s'agit de réunir tous les renseignements sur un même document à caractère officiel et reconnu (l'APEI est un organisme connu d'un large public). La carte permet de donner les informations essentielles lorsque la personne s'exprime mal oralement.

Elle est utile lorsque le « porteur » s'est égaré, lorsqu'il a un accident sur la voie publique.

Le détenteur de cette carte peut-il y voir lui-même une objection ? Non, car elle le responsabilise et le rend plus autonome. Expose-t-elle à un risque quelconque ? Pas plus que pour chacun, porteur d'une carte d'identité, d'une carte vitale ou d'autres documents. Personne n'est à l'abri de tels risques de vol, etc. ».

**La carte d'accessibilité est réservée aux familles adhérentes des Papillons Blancs de Paris. Elle est gratuite mais il faut en faire la demande auprès de votre section d'arrondissement.**



## Annexe 5 : Fonctionnement de l'association

### L'association

L'association a été créée en 1949 pour développer des actions d'aide et de solidarité en faveur des personnes handicapées mentales. Membre de l'Unapei \* et de l'Urapei Ile de France, association à but non lucratif de la loi de 1901, les Papillons Blancs de Paris sont reconnus comme association de bienfaisance.

### L'organigramme

10

***En cours de réalisation, merci de votre compréhension – 05.09.11***

*\*L'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei pour son ancien nom Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés) est la première fédération d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et leurs familles.*

